Fiche VIII.1 – Une emprise encore dominante mais une altération des espaces naturels et agricoles au contact des principaux espaces de peuplement

La préservation des espaces naturels et agricoles sur les départements littoraux reste difficile au regard des dynamiques de peuplement de ces territoires. Ces tensions sont cependant jugulées sur le littoral par la consolidation de mesures de protection contre l'urbanisation, reportant de fait la pression urbaine sur des territoires rétro-littoraux plus ou moins éloignés

Une artificialisation des territoires toujours en progression mais en ralentissement aussi bien sur le littoral qu'en rétro-littoral proche

Plusieurs sources de données mettent en lumière cette évolution de l'occupation des sols depuis les années 90, à commencer par l'analyse apportée par Corine Land Cover. Sur la dernière campagne de 2006, l'ensemble de l'espace artificialisé globalisant pour les trois départements littoraux plus de 156 000 ha, 79 000 concernant les communes littorales et 77 000 les autres communes. Rapporté à la surface globale des communes, sur l'ensemble des communes, l'espace artificialisé représentait en 2006 environ 10% de l'assiette foncière. Sur les communes littorales sont urbanisées sur 22% de leur territoire, alors que cette valeur n'est que de 6% pour les autres communes.

Des disparités existent entre les départements et entre les situations. Ainsi, de manière globale, on constate que l'artificialisation est proportionnellement 3,5 fois plus importante sur les communes littorales que sur les autres communes. Sur les Alpes-Maritimes, ce coefficient dépasse une valeur de 11, avec des communes littorales bâties à plus de 60%. Sur les Bouches-du-Rhône, il n'est que de 1,6, alors que dans le Var il est de 5. À noter pour les Bouches-du-Rhône la spécificité de la commune d'Arles (75 000 ha) qui minimise les résultats. Ainsi, le taux d'artificialisation atteint 25% des communes littorales (hors Arles), le rapport entre communes littorales et les autres communes étant alors de 2,5.

Artificialisation des territoires en 2006
(source ONML, UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006 / ©IGN, BD Carto®, 2006)

Département	Données	Hors littoral	Taux artificialisé	Littoral	Taux artificialisé	Total	Taux artificialisé
Alpes-Maritimes	Superficie artificialisée	21 389	***5,30%***	15 925	***60,37%***	37 313	***8,68%***
	Surface communale	403 480		26 378		429 858	
Bouches-du-Rhône	Superficie artificialisée	31 517	***10,52%***	35 261	***16,86%***	66 779	***13,13%***
	Surface communale	299 572		209 177		508 749	
Var	Superficie artificialisée	24 420	***5,03%***	27 959	***25,11%***	52 379	***8,77%***
	Surface communale	485 892		111 362		597 254	
Total superficie territoires artificialisés		77 326	***6,50%***	79 145	***22,81%***	156 471	***10,19%***
Total Surface communale		1 188 944		346 917		1 535 861	

L'évolution globale de l'urbanisation de ces territoires progresse toujours mais à un rythme moins important, aussi bien sur le littoral que sur le rétro-littoral. Si sur la période 1990-2000 la consommation annuelle d'espace représentait 900 ha, elle est encore d'environ 500 ha entre 2000 et 2006. La relative saturation de l'espace littoral est cependant perceptible dans la mesure où les développements urbains étaient en surface deux fois plus importants en rétro-littoral entre 1990 et 2000, cet écart atteignant le coefficient de 2,6 entre 2000 et 2006. Ce fléchissement est confirmé par la progression annualisée sur le littoral qui est deux fois moindre en moyenne (huit fois dans les Alpes-maritimes).

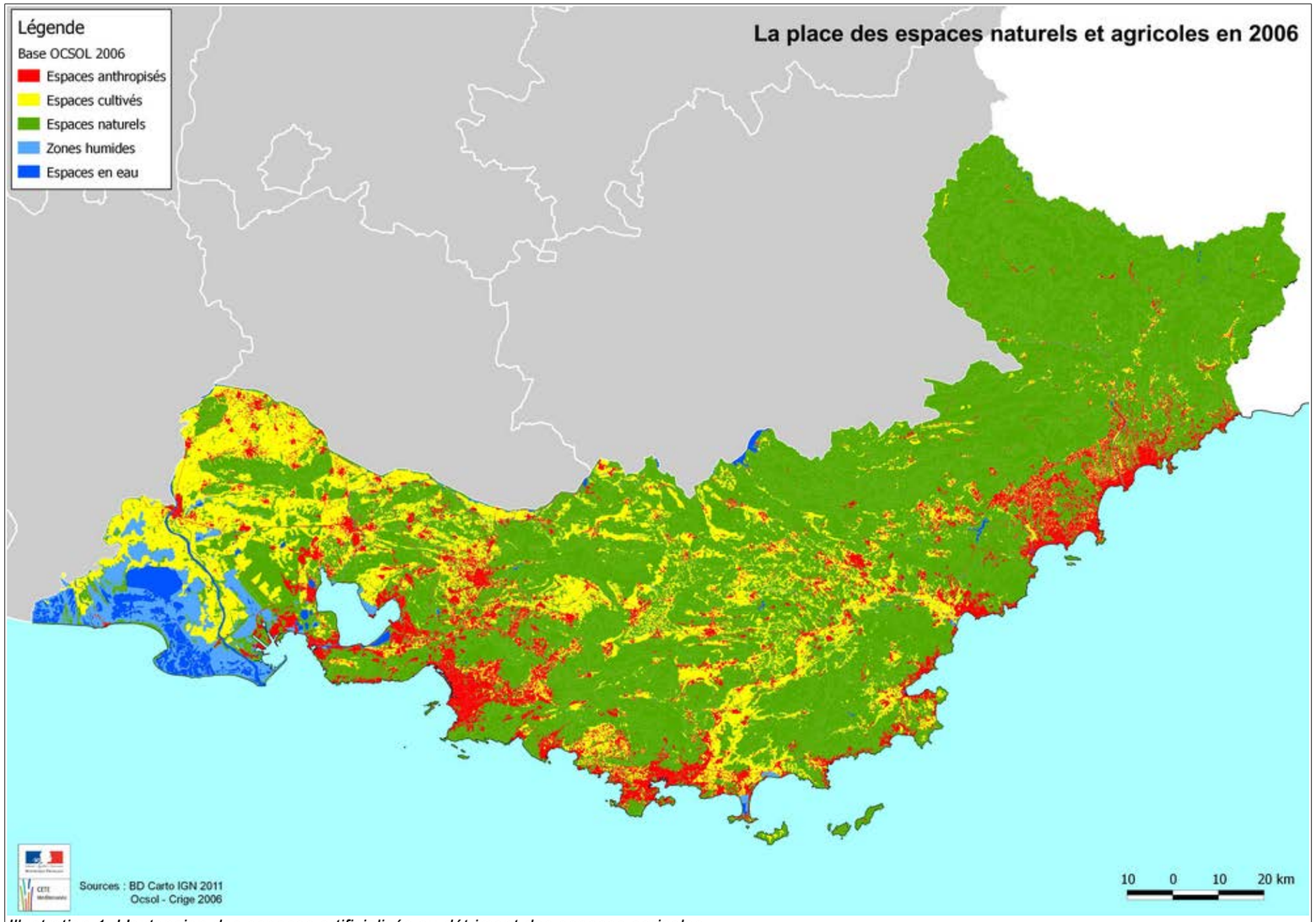

Illustration 1: L'extension des espaces artificialisés au détriment des espaces agricoles

Ce constat est à moduler selon les départements. Ainsi, sur les Alpes-Maritimes, si le « ralentissement » du développement urbain entre les deux périodes est flagrant aussi bien sur le littoral (raréfaction du foncier disponible) que dans l'arrière pays (espaces protégés, topographie et accessibilité difficiles), il n'en est pas de même dans le Var où l'on constate une urbanisation encore importante entre 2000 et 2006 sur le rétro-littoral, proportionnellement plus importante que sur la période précédente, la consommation de foncier dépassant 1 000 ha sur 6 ans contre 1 400 ha sur les dix années précédentes.

Au-delà de 2006, l'analyse de la tâche urbaine au travers des données BD topo de l'IGN (tables de 2007 et 2011) permet d'estimer la progression de l'urbanisation.

Ainsi, entre 2007 et 2011, ce sont pas moins de 6 900 ha qui ont été gagnés par l'urbanisation, 1 300 ha concernant les communes littorales. C'est dans le Var que cette progression est la plus forte, aussi bien sur le littoral qu'en rétro-littoral.

Artificialisation des territoires
(Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2000, 2006)

Département	Données	Hors littoral	Evolution annuelle *	Littoral	Evolution annuelle *	Total	Evolution annuelle *
Alpes-Maritimes	Evolution artificialisation 1990-2000	1 917	***0,90%***	660	***0,41%***	2 576	***0,69%***
	Evolution artificialisation 2000-2006	162	***0,13%***	49	***0,05%***	211	***0,09%***
	Superficie territoires artificialisés, 2006	**21 389**		**15 925**		**37 313**	
Bouches-du-Rhône	Evolution artificialisation 1990-2000	2 877	***0,91%***	1 097	***0,31%***	3 973	***0,60%***
	Evolution artificialisation 2000-2006	1 016	***0,54%***	458	***0,22%***	1 475	***0,37%***
	Superficie territoires artificialisés, 2006	**31 517**		**35 261**		**66 779**	
Var	Evolution artificialisation 1990-2000	1 394	***0,57%***	1 230	***0,44%***	2 624	***0,50%***
	Evolution artificialisation 2000-2006	1 060	***0,72%***	347	***0,21%***	1 407	***0,45%***
	Superficie territoires artificialisés, 2006	**24 420**		**27 959**		**52 379**	
Total Evolution artificialisation 1990-2000		6 187	***0,80%***	2 986	***0,38%***	9 174	***0,59%***
Total Evolution artificialisation 2000-2006		2 239	***0,48%***	854	***0,18%***	3 092	***0,33%***
Total Superficie territoires artificialisés, 2006		**77 326**		**79 145**		**156 471**	

* Evolution annuelle rapportée à la période

Une répartition inégale des espaces agricoles en régression

Quel que soit la source d'information, chacune indique une régression des espaces agricoles sur l'ensemble des trois départements littoraux de PACA. Si les valeurs sont différentes entre l'approche par Corine Land Cover et dans les recensements agricoles, cette dichotomie est liée au mode de recueil de données, à l'intégration ou non de certaines surfaces mais aussi aux périodes d'observation.

Une régression des espaces agricoles identifiable par observation satellite

Evolution des territoires agricoles selon les observation Corine Land Cover
(Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2000, 2006)

Département	Données	Hors littoral	Evolution annuelle *	Littoral	Evolution annuelle *	Total	Evolution annuelle *
Alpes-Maritimes	Evolution territoires agricoles 1990-2000	-1 254	***-0,73%***	-461	***-1,70%***	-1 715	***-0,86%***
	Evolution territoires agricoles 2000-2006	-21	***-0,02%***	-15	***-0,09%***	-36	***-0,03%***
	Superficie territoires agricoles 2006	**17 158**		**2 714**		**19 872**	
Bouches-du-Rhône	Evolution territoires agricoles 1990-2000	-117	***-0,01%***	60	***0,01%***	-58	***-0,00%***
	Evolution territoires agricoles 2000-2006	-207	***-0,03%***	-18	***-0,00%***	-225	***-0,02%***
	Superficie territoires agricoles 2006	**127 001**		**60 864**		**187 864**	
Var	Evolution territoires agricoles 1990-2000	-257	***-0,02%***	-402	***-0,19%***	-658	***-0,05%***
	Evolution territoires agricoles 2000-2006	-70	***-0,01%***	-4	***-0,00%***	-74	***-0,01%***
	Superficie territoires agricoles 2006	**106 336**		**20 719**		**127 055**	
Total Evolution territoires agricoles 1990-2000		-1 628	***-0,07%***	-803	***-0,10%***	-2 431	***-0,07%***
Total Evolution territoires agricoles 2000-2006		-298	***-0,02%***	-37	***-0,01%***	-335	***-0,02%***
Total Superficie territoires agricoles 2006		**250 495**		**84 297**		**334 792**	

* Evolution annuelle rapportée à la période

Ainsi, sur les 334 800 ha recensés comme agricoles par CLC en 2006, on observe que la régression du foncier dévolu à cet usage entre 1990 et 2006 a été de plus de 2 700 ha au total, la plus forte baisse concernant la période 1990-2000, aussi bien sur les territoires littoraux que sur les autres. Sur cette période, cette régression apparaît particulièrement forte en valeur dans les Alpes-Maritimes, surtout sur les territoires rétro-littoraux (1 254 ha sur 10ans) mais aussi sur les communes littorales (461 ha). Proportionnellement, ce sont aussi les baisses les plus importantes au regard de l'assiette foncière agricole. Dans le Var, le recul du foncier agricole sur les communes littorales est du même ordre en valeur (402 ha) mais représente une proportion moindre (moins de 2% du foncier).

Sur la période 2000-2006, la perte de foncier agricole est globalement moindre, de l'ordre de 6 ha en moyenne annuelle sur les communes littorales et de 50 ha sur l'ensemble des autres communes. À noter cependant une particularité dans les Bouches-du-Rhône qui concentre l'essentiel de la perte d'espaces agricoles avec près de 35 ha perdus par an sur les territoires rétro-littoraux, soit trois fois plus que sur la période précédente. À l'inverse, sur le même département, les territoires agricoles des communes littorales affichent une relative stabilité. Les Bouches-du-Rhône constituant le principal département agricole, cette consommation apparaît en proportion limitée.

Des évolutions observées aussi au travers des recensements agricoles

Au regard des données issues des trois derniers recensements agricoles (1988, 2000 et 2010), les surfaces considérées comme agricoles, à l'échelle départementale, sont différentes, du fait même de la collecte des données. Cependant, on observe aussi entre 1988 et 2010 une régression des surfaces agricoles déclarées, de l'ordre de -15% globalement sur les trois départements, la proportion la plus forte touchant les Alpes-Maritimes (- 24%) puis le Var (-22%) et les Bouches-du-Rhône (-8%).

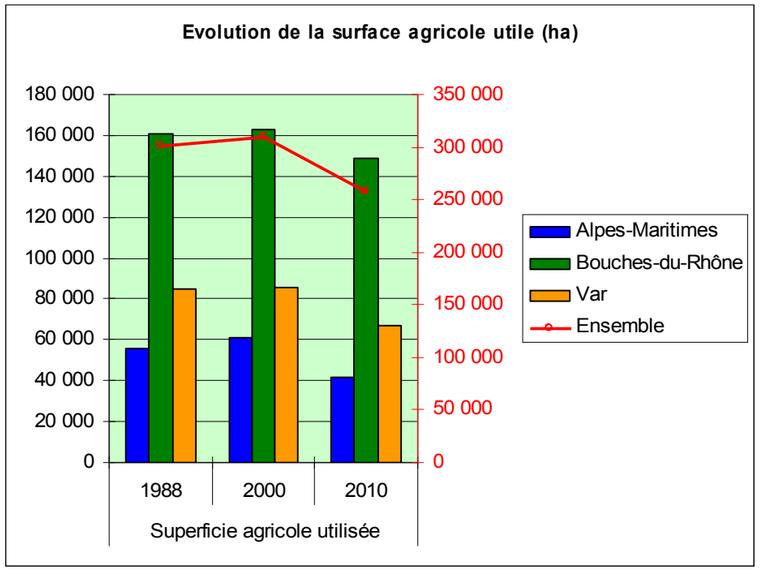

Illustration 2: Evolution de la surface agricole utile (source Agreste – DRAAF PACA)

Fiche VIII.1 – Une emprise encore dominante mais une altération des espaces naturels et agricoles au contact des principaux espaces de peuplement

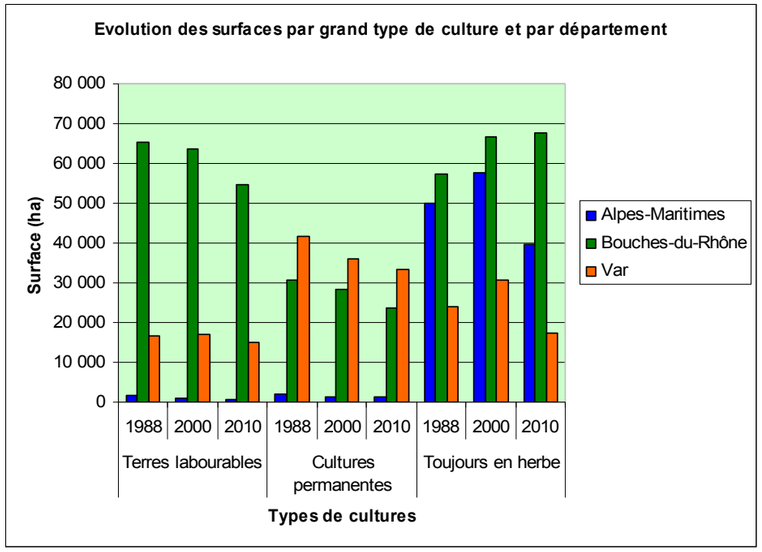

Illustration 3: Evolution des types de cultures par département selon les recensements agricoles (source Agreste - DRAAF PACA)

En valeur absolue, ce sont près de 45 000 ha qui ont été perdus entre 1988 et 2010, touchant plutôt des surfaces toujours en herbe dans les Alpes-Maritime (-10 200 ha), des terres labourables dans les Bouches-du-Rhône (-10 900 ha) et plutôt des cultures permanentes dans le Var (- 8 500 ha). À noter à contre-courant de cette dynamique une progression importante des surfaces toujours en herbe dans les Bouches-du-Rhône (+ 10 000 ha).

Les recensements agricoles identifient aussi le nombre d'exploitations agricoles en activité. L'évaluation de cet indicateur permet d'avoir une vision de la vitalité économique de ce secteur.

L'évolution du nombre des exploitations est toujours à la baisse entre les différents recensements et avec des valeurs conséquentes. Sur les trois départements, la disparition des exploitations est significativement plus importante entre 1988 et 2000 qu'entre 2000 et 2010, notamment sur les communes rétro-littorales. Sur les communes littorales, la baisse du nombre des exploitations est aussi plus importante (en nombre) sur cette période, même si les taux affichés peuvent fausser cette appréciation.

Sur la période 1988-2010, plus de la moitié des exploitations ont disparu (-54%). Ce taux est toujours plus fort sur les communes littorales même si en valeur absolue ce sont bien les communes rétro-littorales qui sont affectées fortement. On compte ainsi 1 disparition sur les communes littorales pour 3 disparitions sur le reste du territoire.

Département	Données	Hors littoral	Evolution (nb)	Littoral	Evolution (nb)	Total	Evolution (nb)
Alpes-Maritimes	Nombre Exploitations agricoles 1988	3 348		1 654		5 002	
	Nombre Exploitations agricoles 2000	1 791	*-1 557*	829	*-825*	2 620	*-2 382*
	Nombre Exploitations agricoles 2010	1 501	*-290*	393	*-436*	1 894	*-726*
	Evolution globale 1988-2010		***-1 847***		***-1 261***		***-3 108***
Bouches-du-Rhône	Nombre Exploitations agricoles 1988	8 069		2 074		10 143	
	Nombre Exploitations agricoles 2000	4 694	*-3 375*	1 103	*-971*	5 797	*-4 346*
	Nombre Exploitations agricoles 2010	3 928	*-766*	960	*-143*	4 888	*-909*
	Evolution globale 1988-2010		***-4 141***		***-1 114***		***-5 255***
Var	Nombre Exploitations agricoles 1988	8 474		2 662		11 136	
	Nombre Exploitations agricoles 2000	5 695	*-2 779*	1 884	*-778*	7 579	*-3 557*
	Nombre Exploitations agricoles 2010	4 134	*-1 561*	1 288	*-596*	5 422	*-2 157*
	Evolution globale 1988-2010		***-4 340***		***-1 374***		***-5 714***
Total Nombre Exploitations agricoles 1988		19 891		6 390		26 281	
Total Nombre Exploitations agricoles 2000		12 180	*-7 711*	3 816	*-2 574*	15 996	*-10 285*
Total Nombre Exploitations agricoles 2010		9 563	*-2 617*	2 641	*-1 175*	12 204	*-3 792*
Evolution globale 1988-2010			***-10 328***		***-3 749***		***-14 077***

Illustration 4: Evolution du nombre des exploitations entre 1988 et 2010 par département, par situation et en nombre (source Agreste - DRAAF PACA)

Département	Données	Hors littoral	Evolution (taux)	Littoral	Evolution (taux)	Total	Evolution (taux)
Alpes-Maritimes	Nombre Exploitations agricoles 1988	3 348		1 654		5 002	
	Nombre Exploitations agricoles 2000	1 791	*-46,51%*	829	*-49,88%*	2 620	*-47,62%*
	Nombre Exploitations agricoles 2010	1 501	*-16,19%*	393	*-52,59%*	1 894	*-27,71%*
	Evolution globale 1988-2010		***-55,17%***		***-76,24%***		***-62,14%***
Bouches-du-Rhône	Nombre Exploitations agricoles 1988	8 069		2 074		10 143	
	Nombre Exploitations agricoles 2000	4 694	*-41,83%*	1 103	*-46,82%*	5 797	*-42,85%*
	Nombre Exploitations agricoles 2010	3 928	*-16,32%*	960	*-12,96%*	4 888	*-15,68%*
	Evolution globale 1988-2010		***-51,32%***		***-53,71%***		***-51,81%***
Var	Nombre Exploitations agricoles 1988	8 474		2 662		11 136	
	Nombre Exploitations agricoles 2000	5 695	*-32,79%*	1 884	*-29,23%*	7 579	*-31,94%*
	Nombre Exploitations agricoles 2010	4 134	*-27,41%*	1 288	*-31,63%*	5 422	*-28,46%*
	Evolution globale 1988-2010		***-51,22%***		***-51,62%***		***-51,31%***
Total Nombre Exploitations agricoles 1988		19 891		6 390		26 281	
Total Nombre Exploitations agricoles 2000		12 180	*-38,77%*	3 816	*-40,28%*	15 996	*-39,13%*
Total Nombre Exploitations agricoles 2010		9 563	*-21,49%*	2 641	*-30,79%*	12 204	*-23,71%*
Evolution globale 1988-2010			***-51,92%***		***-58,67%***		***-53,56%***

Illustration 5: Evolution du nombre des exploitations entre 1988 et 2010 par département, par situation et en taux (source Agreste - DRAAF PACA)

À l'échelle des trois départements littoraux, l'évolution du nombre des petites et des moyennes/grandes exploitations est similaire, avec une perte (en nombre) de 24% des entreprises entre 2000 et 2010, cachant des disparités départementales.

Dans les Alpes-Maritimes, on a enregistré proportionnellement la disparition de deux fois plus d'exploitations moyennes/grandes que de petites (même si le nombre de disparitions est similaire, autour de 350). Dans les Bouches-du-Rhône, l'écart est plus important aussi bien en nombre qu'en proportion, le nombre de petites exploitations ayant disparu n'étant « que » de 5% en 10 ans, alors que les moyennes/grandes enregistrent un recul supérieur à 20%.À l'inverse, dans le Var, on constate une plus forte disparition de petites exploitations (- 1 500) que de moyennes/grandes (- 655).

Si l'on rapproche cette évolution des exploitations de l'évolution de la SAU, on constate là aussi de fortes disparités départementales, allant jusqu'à observer un gain de SAU pour les exploitations de petite taille dans les Bouches-du-Rhône (+7%).

	2000		2010		Evolution 2000-2010 en %	
	Exploitations (Nombre)	SAU (ha)	Exploitations (Nombre)	SAU (ha)	Exploitations	SAU
Alpes-Maritimes						
Total des exploitations	**2 620**	**61 113**	**1 894**	**41 993**	**-28**	**-31**
Petites	1 795	13 077	1 421	11 018	-21	-16
Moyennes et grandes	825	48 035	473	30 975	-43	-36
Bouches-du-Rhône						
Total des exploitations	**5 797**	**162 690**	**4 888**	**148 571**	**-16**	**-9**
Petites	2 421	17 737	2 294	18 906	-5	7
Moyennes et grandes	3 376	144 954	2 594	129 665	-23	-11
Var						
Total des exploitations	**7 579**	**85 214**	**5 422**	**66 584**	**-28**	**-22**
Petites	4 294	11 964	2 792	8 691	-35	-27
Moyennes et grandes	3 285	73 251	2 630	57 893	-20	-21
Ensemble des départements						
Total des exploitations	**15 996**	**309 017**	**12 204**	**257 148**	**-24**	**-17**
Petites	8 510	42 778	6 507	38 615	-24	-10
Moyennes et grandes	7 486	266 240	5 697	218 533	-24	-18

Illustration 6: Evolution des petites et moyennes/grosses exploitations et de la SAU entre 2000 et 2010 (source Agreste – DRAAF PACA, échelle départementale)

De manière générale, la SAU diminue proportionnellement moins que le nombre d'exploitations. Si l'on évalue le ratio de SAU par exploitation, globalement, celui-ci indique une augmentation de surface par exploitation de 1,75 ha par exploitation, soit 0,91 ha pour une petite exploitation et presque 2,8 ha pour une exploitation moyenne/grande. La seule baisse moyenne concerne les Alpes-Maritimes

	2000 - Surface moyenne (ha)	2010 -Surface moyenne (ha)	Evolution (ha)
Alpes-Maritimes			
Total des exploitations	23,33	22,17	-1,15
Petites	7,29	7,75	0,47
Moyennes et grandes	58,22	65,49	7,26
Bouches-du-Rhône			
Total des exploitations	28,06	30,39	2,33
Petites	7,33	8,24	0,92
Moyennes et grandes	42,94	49,99	7,05
Var			
Total des exploitations	11,24	12,28	1,04
Petites	2,79	3,11	0,33
Moyennes et grandes	22,30	22,01	-0,29
Ensemble des départements			
Total des exploitations	19,32	21,07	1,75
Petites	5,03	5,93	0,91
Moyennes et grandes	35,57	38,36	2,79

Illustration 7: Evolution de la SAU moyenne par type d'exploitation entre les recensements de 2000 et 2010 (source Agreste -DRAAF PACA)

Des espaces naturels sous pression

Les espaces naturels constituent toujours une « réserve foncière » qui est sollicitée pour d'autres usages, notamment l'artificialisation des territoires.

Au travers de l'approche globale par les données Corine land Cover, il restait un peu moins de 980 000 ha d'espaces naturels en 2006, la perte enregistrée depuis 1990 étant de 8 366 ha. Même si cette valeur est inférieure à 1% sur les 16 années d'observation, elle reste en surface absolue conséquente.

À l'échelle départementale, on remarque dans les Alpes-Maritimes que le recul des espaces naturels s'opère toujours, y compris sur le littoral mais à un rythme beaucoup plus faible entre 2000 et 2006 que durant la période précédente. La disparition des espaces naturels est proportionnellement annuellement dix fois plus importante sur les communes littorales que dans l'arrière-pays.

S'agissant des Bouches-du-Rhône, ce sont près de 4 200 ha qui ont muté entre 1990 et 2006, les proportions d'évolution étant équivalentes entre les communes littorales et les autres.

À l'inverse, dans le Var si la disparition d'espaces naturels n'est que de 3 000 ha entre 1990 et 2006, les atteintes à ces espaces restent proportionnellement quatre fois plus élevées sur les communes du littoral. La forêt, composante majeure des espaces naturels.

La forêt, une composante toujours majeure des espaces naturels

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région forestière française avec une forêt qui représente près de la moitié du territoire régional soit 49%, largement au-dessus de la moyenne nationale (29%). Les forêts sont globalement stables, diminuant entre deux inventaires forestiers de 2 à 3 % dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône mais progressant de 3% dans le Var. La couverture forestière est très hétérogène d'un département à l'autre.

Département	Surface boisée (ha)	Proportion de la surface boisée
Alpes-Maritimes	259 770	61%
Bouches-du-Rhône	128 977	25%
Var	402 887	67%
Ensemble	761 634	49%

Surfaces boisées par département en 2010 (source OFME-IFN)

Si l'on regarde les surfaces forestières en fonction de la situation littorale et rétro-littorale, on remarque que les surfaces boisées sont proportionnellement moins importantes sur les communes littorales que sur les autres communes, quel que soit le type de propriétaire.

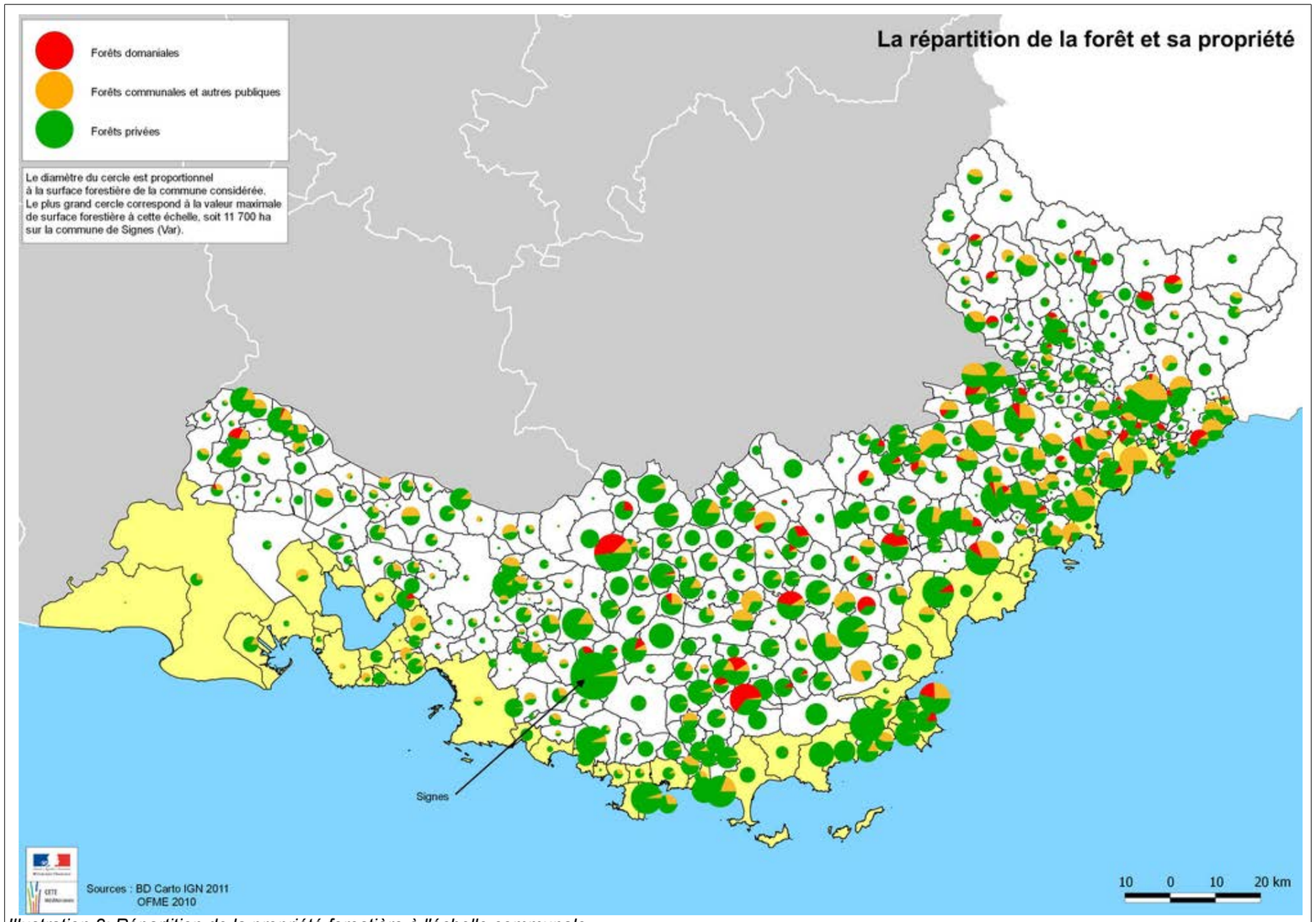

Illustration 8: Répartition de la propriété forestière à l'échelle communale

Dans les Alpes-Maritimes, la forêt occupe pratiquement deux fois moins d'espace sur le littoral par rapport aux autres communes. Cette proportion est même de 1 à 3 dans les Bouches-du-Rhône. Dans le Var, l'écart est moins important, les forêts des communes littorales représentant plus de la moitié des surfaces communales (55%), alors que cette proportion atteint 70% sur les autres communes du département.

Fiche VIII.1 – Une emprise encore dominante mais une altération des espaces naturels et agricoles au contact des principaux espaces de peuplement

S'agissant des forêts publiques gérées par l'ONF, elles représentent près de 280 000 ha, avec une prédominance de forêts communales (74% des surfaces considérées). Ce type de propriété publique est prédominant dans tous les départements mais avec une forte représentativité dans les Alpes-Maritimes qui concentrent la moitié des forêts communales gérées par l'ONF.

Département	Statut public					Total
	Domanial	Départ[al]	Com[al]	Cons. littoral	Autre	
Alpes-Maritimes	23 731	1 707	100 411	0	157	126 006
Bouches-du-Rhône	3 024	5 672	46 105	4 605	184	59 590
Var	30 969	840	60 371	0	1 266	93 446
Ensemble	57 724	8 219	206 887	4 605	1 606	279 041

Surfaces boisées par département en 2010 (source OFME-IFN)

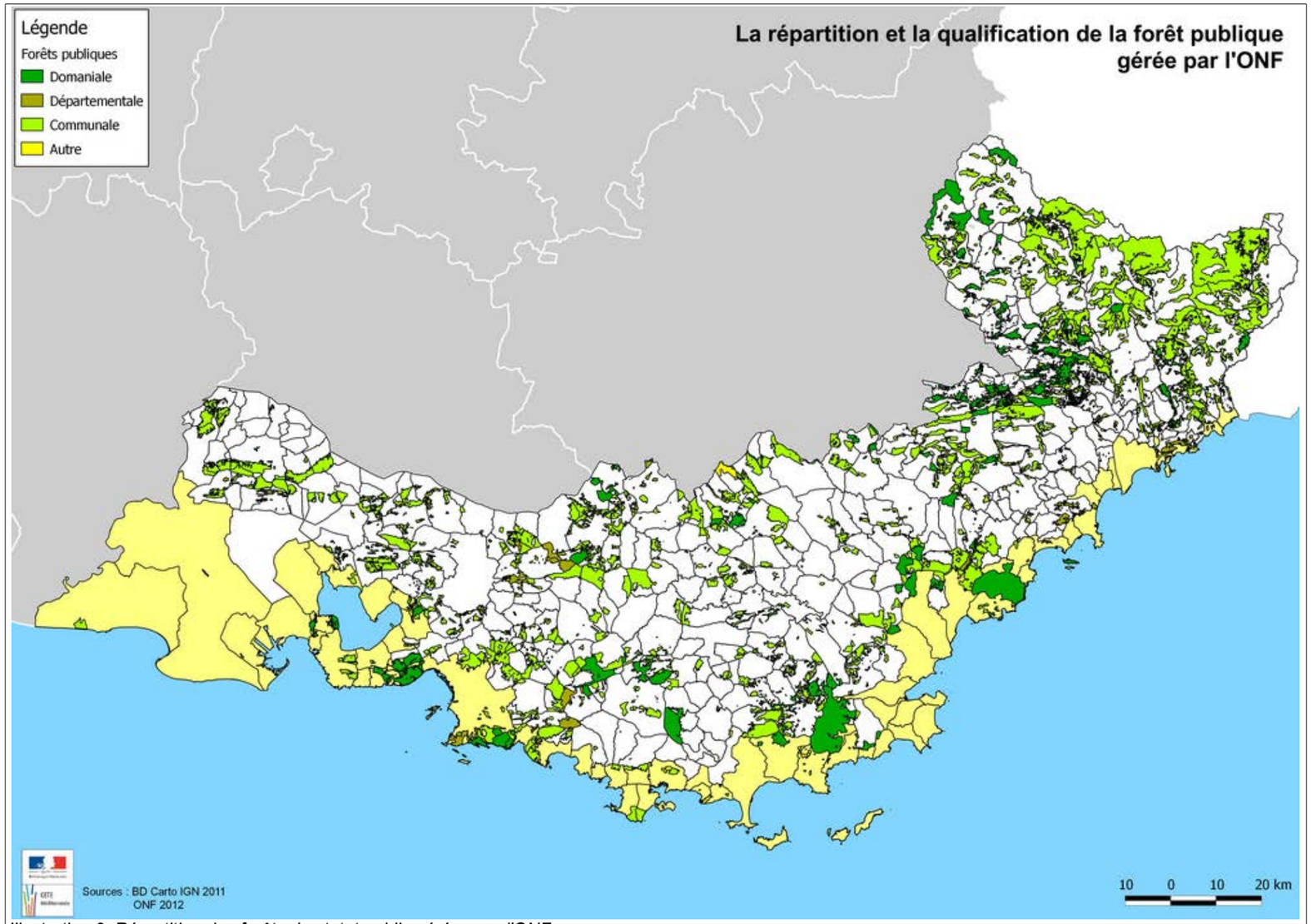

Illustration 9: Répartition des forêts de statut public gérées par l'ONF

Des espaces et milieux naturels et agricoles mieux reconnus et protégés

Les ZNIEFF, outil de connaissance de la biodiversité

Même si elles n'ont pas de caractère prescriptif, les zones naturelles d'inventaire écologique, floristique et faunistiques (ZNIEFF) constituent un indicateur de la richesse biologique locale.

Les ZNIEFF sont définies dans le cadre d'un programme national initié en 1982 par le ministère chargé de l'environnement. L'inventaire des ZNIEFF de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a été publié une première fois en 1988. Actualisé en 2004, il fera dorénavant l'objet de mises à jour régulières.

Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique, mais l'existence d'une zone de ce type peut être invoquée pour fonder l'interdiction d'un aménagement ou la légalité d'un acte administratif, soit en raison de la qualité du milieu naturel décrit, soit parce que la ZNIEFF recèle des espèces protégées. Dans ce cas, ce n'est pas la ZNIEFF qui fonde l'interdiction, mais l'intérêt du milieu naturel et/ou la présence d'une espèce protégée.

On distingue les ZNIEFF de type I qui définissent un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Elles sont d'une superficie généralement limitée.

Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Leur délimitation s'appuie en priorité sur leur rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

Sur les trois départements littoraux, les surfaces inventoriées en ZNIEFF terrestres de type II couvrent plus de 876 000 ha, concernant de fait plus de la moitié du territoire. Ce zonage concerne même près de 90% du territoire des Alpes-Maritimes.

Département	Surface des ZNIEFF de type II (ha)	Nombre de sites	Taux de couverture
Alpes-Maritimes	384 134	65	**89%**
Bouches-du-Rhône	263 859	59	**52%**
Var	228 457	110	**38%**
Ensemble	**876 450**	**234**	**57%**

Les ZNIEFF de type II (Source INPN 2012)

Les ZNIEFF terrestres de type I couvrent un territoire de plus de 353 000 ha sur l'ensemble des trois départements littoraux, soit près d'un quart de la surface des départements. Cette richesse atteint même 48% sur les Alpes-Maritimes, essentiellement sur l'arrière-pays.

Sur les communes littorales, on constate dans les Alpes-Maritimes une faible présence de ces zones, alors que dans le Var les proportions sont identiques avec celles rencontrées sur l'ensemble du département. À l'inverse, dans les Bouches-du-Rhône, la proportion en ZNIEFF de type I sur les communes littorales est deux fois plus importante, du fait essentiellement de la présence de la Camargue et de la Crau.

Département	ZNIEFF de type I (ha)	Nombre de sites	Taux de couverture
Alpes-Maritimes	209 263	70	**48%**
Bouches-du-Rhône	80 643	80	**16%**
Var	63 120	79	**10%**
Ensemble	**353 026**	**129**	**23%**

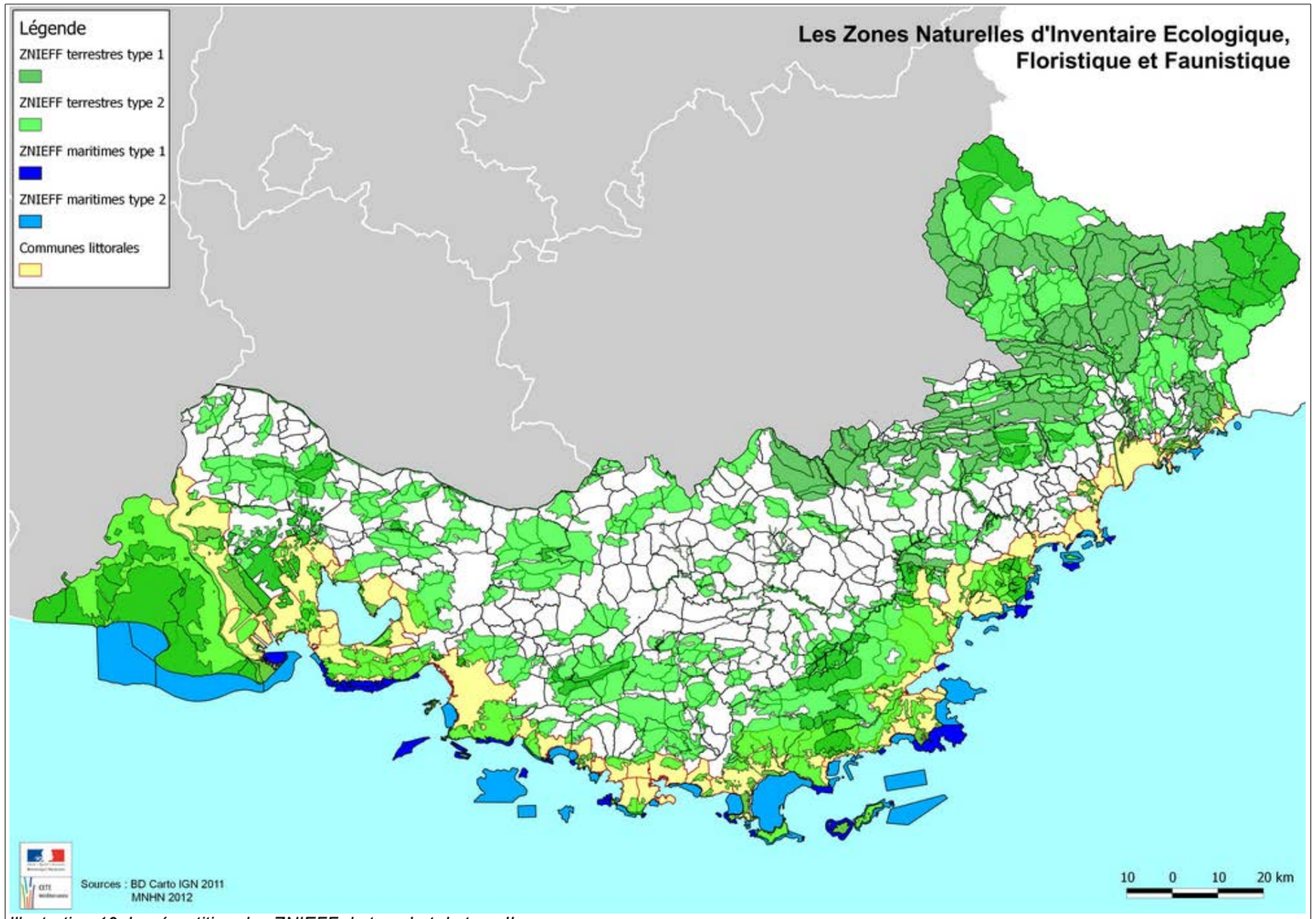

Illustration 10: La répartition des ZNIEFF de type I et de type II

S'agissant des ZNIEFF maritimes de type 1, celles-ci recouvrent des espaces importants de plus de 16 800 ha au total pour 45 sites, concernant des espaces littoraux majeurs en biodiversité. Le plus grand de ces sites est celui de Cap Camarat, au large de la presqu'île de Saint-Tropez (Var). Les ZNIEFF maritimes de type 2 s'étendent quant à elles sur un périmètre de plus de 77 600 ha pour 55 sites. Les plus importants sont en frange de la Camargue.

Les politiques d'aménagement et de planification

Loi littoral, les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation résistent à la consommation foncière

Les différents espaces identifiés au titre de la loi littoral, que ce soient les espaces remarquables, les espaces proches du rivage, les espaces boisés et les coupures d'urbanisation, contribuent à la préservation des paysages littoraux, dès lors que les zones ainsi définies sont déclinées dans les différents documents d'urbanisme. L'intégration de cette composante dans les Directives Territoriales d'Aménagement des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes constitue une première étape.

Concernant la délimitation des espaces remarquables, au titre de l'article L146-6, on s'aperçoit que **les surfaces considérées concernent en moyenne presque la moitié de la surface des communes** littorales, avec cependant des disparités.

► *Les espaces remarquables (L146-6)*

Département	Surfaces communes littorales (ha)	Nombre de sites / zones	Surfaces Espaces remarquables (ha)	Proportion classée en ER
Alpes-Maritimes	26 378	72	6 237	**23,58%**
Bouches-du-Rhône	209 177	147	92 012	**43,98%**
Var	111 362	127	62 293	**55,93%**
Surfaces totales	**346 917**	**346**	**160 542**	**46,27%**

À noter qu'une part importante des coupures d'urbanisation ainsi identifiées bénéficient d'une protection au titre des sites classés. Plus du 1/4 des espaces remarquables bénéficie d'un classement. Ce résultat est à mettre en perspective avec une certaine disparité dans la répartition des sites classés, trois grands secteurs (Estérel, Parc National des Calanques et l'étang du Vaccarès) représentant à eux seuls 80% des espaces classés des espaces remarquables.

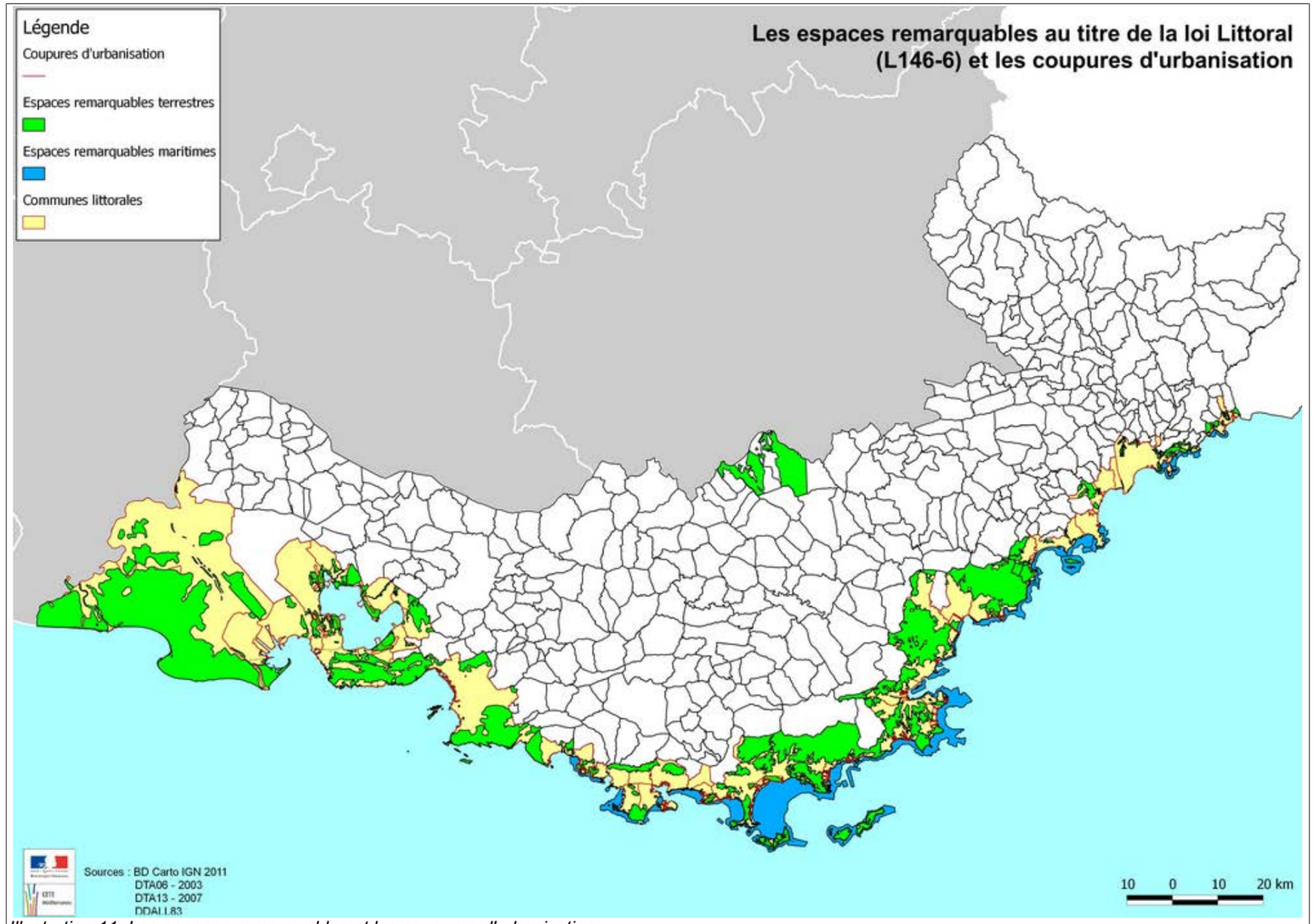

Illustration 11: Les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation

Les sites classés à l'appui des espaces remarquables

Département	Surfaces Espaces remarquables (ha)	Sites classés inclus dans les espaces remarquables (ha)	Proportion
Alpes-Maritimes	6 237	2 103	**33,71%**
Bouches-du-Rhône	92 012	21 071	**22,90%**
Var	62 293	19 848	**31,86%**
Surfaces totales	**160 542**	**43 022**	**26,79%**

La pérennisation des espaces remarquables sous la forme d'espaces à caractère naturel vient aussi de leur statut foncier. Différents statuts contribuent à les protéger.

Des propriétés publiques sur les espaces remarquables

Département	Surfaces Espaces remarquables (ha)	Propriétés publiques incluses dans les ER (ha)	Proportion
Alpes-Maritimes	6 237	3 020	**48,42%**
Bouches-du-Rhône	92 012	42 333	**46,00%**
Var	62 293	20 220	**32,45%**
Surfaces totales	**160 542**	**65 573**	**40,84%**

La sommation des propriétés publiques (Départements, communes, État, Conservatoire du Littoral et autres) indique que les espaces remarquables bénéficient d'une propriété foncière publique correspondant en moyenne à 40% du foncier considéré (sans double compte s'agissant des forêts publiques du Conservatoire du Littoral).

Les Directives Territoriales d'Aménagement qui contribuent à conforter les espaces naturels littoraux à enjeux

Parmi la liste nationale des sept Directives Territoriales d'Aménagement approuvées1, le littoral PACA en compte deux, réalisées à l'échelle départementale. La première concerne le département des Alpes-Maritimes (approuvée en 2003) et la seconde le département des Bouches-du-Rhône (approuvée en 2007). La préservation des paysages et notamment des paysages littoraux constitue une constante présente dans ces deux documents, intégrant les modalités d'application de la loi littoral, que ce soient les espaces remarquables ou les coupures d'urbanisation.

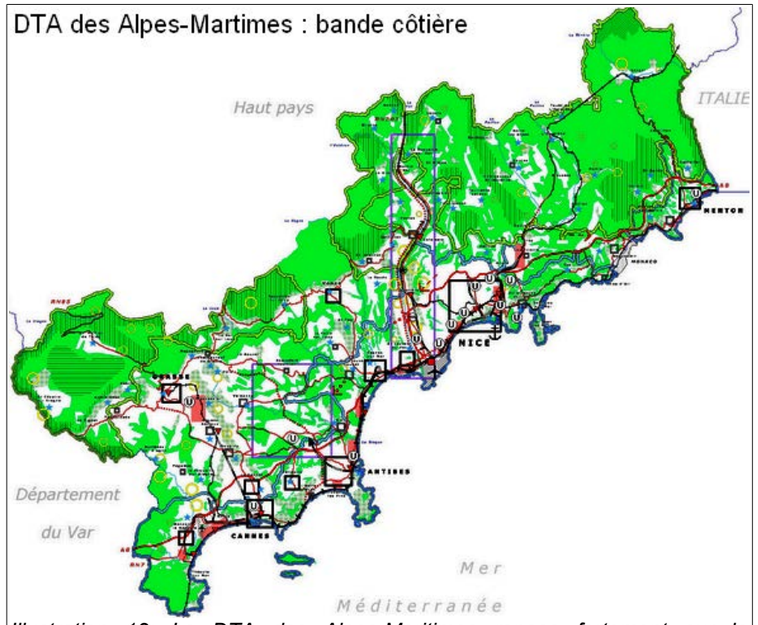

Illustration 12: La DTA des Alpes-Maritimes repose fortement sur la préservation des milieux naturels, notamment sur le moyen pays et sur l'arrière-pays (non représenté ici). Les rares espaces agricoles sont aussi des espaces à enjeux.

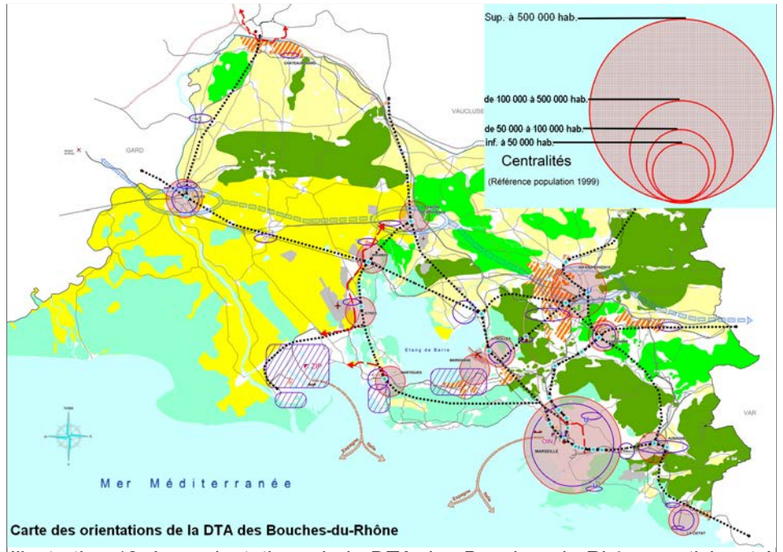

Illustration 13: Les orientations de la DTA des Bouches-du-Rhône participent à la protection des espaces naturels (verts) et des espaces agricoles (jaunes)

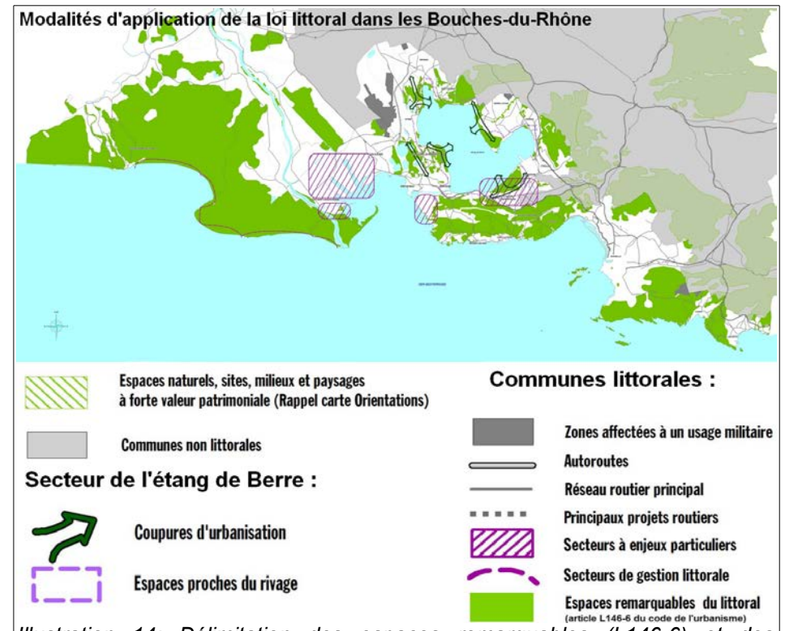

Illustration 14: Délimitation des espaces remarquables (L146-6) et des coupures d'urbanisation intégrés à la DTA des Bouches-du-Rhône

Les politiques de protection au service des espaces naturels sur les départements littoraux

► *Réserves naturelles*[1]

Les réserves naturelles sont des espaces naturels protégés d'importance nationale. Elles protègent des milieux très spécifiques et forment un réseau représentatif de la richesse du territoire. Le classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales françaises.

On identifie quatre types de réserves :

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité instaure deux types de réserves naturelles : les réserves naturelles nationales (anciennement réserves naturelles) et les réserves naturelles régionales (par évolution du statut des réserves naturelles volontaires).

La décision de classement **d'une réserve naturelle nationale (ou RNN)** est prononcée, par décret, pour assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale.

Le conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme **réserve naturelle régionale (RNR)** les propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

Les réserves biologiques intégrales / dirigées constituent un réseau représentatif de la diversité des habitats forestiers et associés, cohérent avec les réseaux de réserves naturelles et autres espaces protégés. Elles concernent des forêts du domaine forestier de l'état (réserves biologiques domaniales) et d'autres forêts principalement de collectivités relevant du régime forestier mais n'appartenant pas à l'Etat (réserves biologiques communales, départementales...). Elles sont gérées par l'ONF.

Des « réserves intégrales » peuvent être instituées (Loi n° 2006-436 du 14 avr. 2006, art. 25-III) dans le cœur d'un parc national, afin d'assurer, dans un but scientifique, une protection plus grande de certains éléments de la faune et de la flore (biodiversité). Des sujétions particulières peuvent être édictées par le décret qui les institue. Les réserves intégrales sont établies en tenant compte de l'occupation humaine et de ses caractères. Elles sont un outil spécifique de préservation de la nature.

Au total les réserves sont au nombre de 19 sites (8 dans les Bouches-du-Rhône, 8 dans le Var et 3 dans les Alpes-Maritimes), couvrant une surface de plus de 33 500 ha. Les réserves nationales représentent à elles seules plus de 80% des surfaces protégées, essentiellement dans les Bouches-du-Rhône. Cette sur-représentation est liée à la Camargue et aux Coussouls de Crau.

Identification MNHN	Nom	Département	Surface (ha)*
Réserves nationales			
FR3600022	Camargue	Bouches-du-Rhône	13 023
FR3600117	Sainte-Victoire	Bouches-du-Rhône	143
FR3600152	Coussouls de Crau	Bouches-du-Rhône	7 484
FR3600156	Archipel de Riou	Bouches-du-Rhône	153
FR3600171	Plaine des Maures	Var	5 264
FR3600175	Marais du Vigueirat	Bouches-du-Rhône	931
	Surface totale réserves nationales		**26 998**
Réserves régionales			
FR9300057	Tour du Valat	Bouches-du-Rhône	1 832
FR9300058	Poitevine-Regarde-Venir	Bouches-du-Rhône	226
	Surface totale réserves régionales		**2 058**
Réserves biologiques			
FR2300014	Sainte-Baume	Var	147
FR2300027	Valbelle	Var	196
FR2300045	Perthus	Var	198
FR2300046	Mal-Infernet	Var	170
FR2300047	Suvières	Var	130
FR2300056	Falaises rocheuses de la Gardiole et vallon d'en Vau	Bouches-du-Rhône	111
FR2300198	Île Sainte-Marguerite	Alpes-Maritimes	149
FR2300210	Cheiron	Alpes-Maritimes	215
FR2400199	Les Maures	Var	2 493
FR2400210	Cheiron	Alpes-Maritimes	656
	Surface totale réserves biologiques		**4 465**
Réserves intégrales			
FR3500002	Parc National de Port-Cros	Var	63
	Surface toutes réserves		**33 584**

- Calcul de surface sous SIG

1 Source DREAL PACA

► *Arrêtés de Protection de Biotope*

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

L'initiative de cette procédure est une prérogative de l'État, basé sur des inventaires scientifiques. Les milieux et espèces concernées sont précisés. L'arrêté est pris après avis de la Commission Départementale des Sites, de la Nature et des Paysages et de la Chambre d'Agriculture. L'ONF peut éventuellement être sollicité si le biotope est en milieu forestier.

Ce type de protection n'intègre pas de mesure de gestion et vise plutôt à interdire des actions ou activités pouvant remettre en cause la conservation des biotopes existants. Il peut aussi réglementer l'accès au milieu.

Sur les trois départements littoraux, on identifie 31 sites bénéficiant de ce type de protection, portant sur une surface globale de plus de 4 000 ha.

Les Bouches-du-Rhône concentrent en surface plus de 56% des zones protégées et le Var 24%.

Identification	Nom	Motif de l'APPB	Surface (ha)	Département
FR3800534	Carrière Saint-Paul et carrière Deschamps	Chauves-souris	2	Bouches-du-Rhône
FR3800466	Collet de Sen	Protection de l'avifaune	207	Alpes-Maritimes
FR3800448	Domaine de Calissane	Aigle de Bonelli	589	Bouches-du-Rhône
FR3800153	Fondurane	Retenue d'eau douce	40	Var
FR3800446	Jas-de-Rhodes	Espèces végétales et animales rares	51	Bouches-du-Rhône
FR3800380	La muraille de Chine	Aigle de Bonelli	54	Bouches-du-Rhône
FR3800162	Lit de la Durance, lieu-dit la Bastide Neuve	Milieu durancien, ripisylve	184	Bouches-du-Rhône
FR3800164	Lit de la Durance, lieu-dit le Mulet	Milieu durancien, avifaune	125	Bouches-du-Rhône
FR3800163	Lit de la Durance, lieu-dit Tombadou	Milieu durancien, avifaune	82	Bouches-du-Rhône
FR3800161	Lit de la Durance, lieu-dit Restegat	Milieu durancien, ripisylve	346	Bouches-du-Rhône
FR3800447	Plateau de la Caume et des vallons de Valrugue et Saint-Clerg	Aigle de Bonelli	480	Bouches-du-Rhône
FR3800465	Vallon et Rocher de Roquebillière	Protection d'espèces végétales	10	Alpes-Maritimes
FR3800582	Les Fourques	Landes et pelouses humides, acidophiles	56	Bouches-du-Rhône
FR3800581	Terme Blanc	Espèces végétales rares	173	Alpes-Maritimes
FR3800629	Vallon de Toulouse	Hélianthème à feuilles de lavande	33	Bouches-du-Rhône
FR3800150	Vallons obscurs	Protection d'espèces végétales notamment Carex griolleti, Orchis coriophora, Orchis fragans pollini	276	Alpes-Maritimes
FR3800381	Les falaises du Mont Caume	Aigle de Bonelli	148	Var
FR3800576	Vallons de Saint-Pancrace, de Magnan, de Lingostière et des Vallières	Protection d'espèces végétales	123	Alpes-Maritimes
FR3800653	Bec de l'Esteron	Espèces végétales	15	Alpes-Maritimes
FR3800672	Saint André La Pardiguière	Tortue Hermann	362	Var
FR3800724	Morière La Tourne	Armeria belgenciensis	34	Var
FR3800730	Grands Paluds-Gonon	Espèces protégées (botanique, entomologique, batrachologique, herpétologique et ornithologique)	346	Bouches-du-Rhône
FR3800729	Poste de Feuillane	Statice de Girard, Liseron rayé	1	Bouches-du-Rhône
FR3800728	Martigues-Ponteau : enceinte du poste de Ponteau, Calanques des Renaïres, Vallon de l'Averon	Hélianthème à feuilles de Marum, Ophrys, Bugrane sans épine, Ail petit-Moly, Cresse de Crète	10	Bouches-du-Rhône
FR3800745	Gorges de Chateaudouble et de la Nartuby d'Ampus	Espèces végétales et animales rares	274	Var
FR3800779	Ancienne mine de Valcros	chiroptères cavernicoles	34	Var
FR3800780	Domaine du Roux Badelune	Espèces végétales et animales rares caractéristiques de la plaine des Maures	34	Var
FR3800778	Grotte aux peintures	chiroptères cavernicoles	5	Var
FR3800801	Avenc de Montauroux	Chiroptères	1	Var
FR3800802	Lacs temporaires de Gavoty, Redon et Bayonny - Zone de protection renforcée	Zone de protection renforcée	14	Var
FR3800802	Lacs temporaires de Gavoty, Redon et Bayonny - Périmètre	Périmètre	57	Var
		Surface totale des sites APPB	**4 164**	

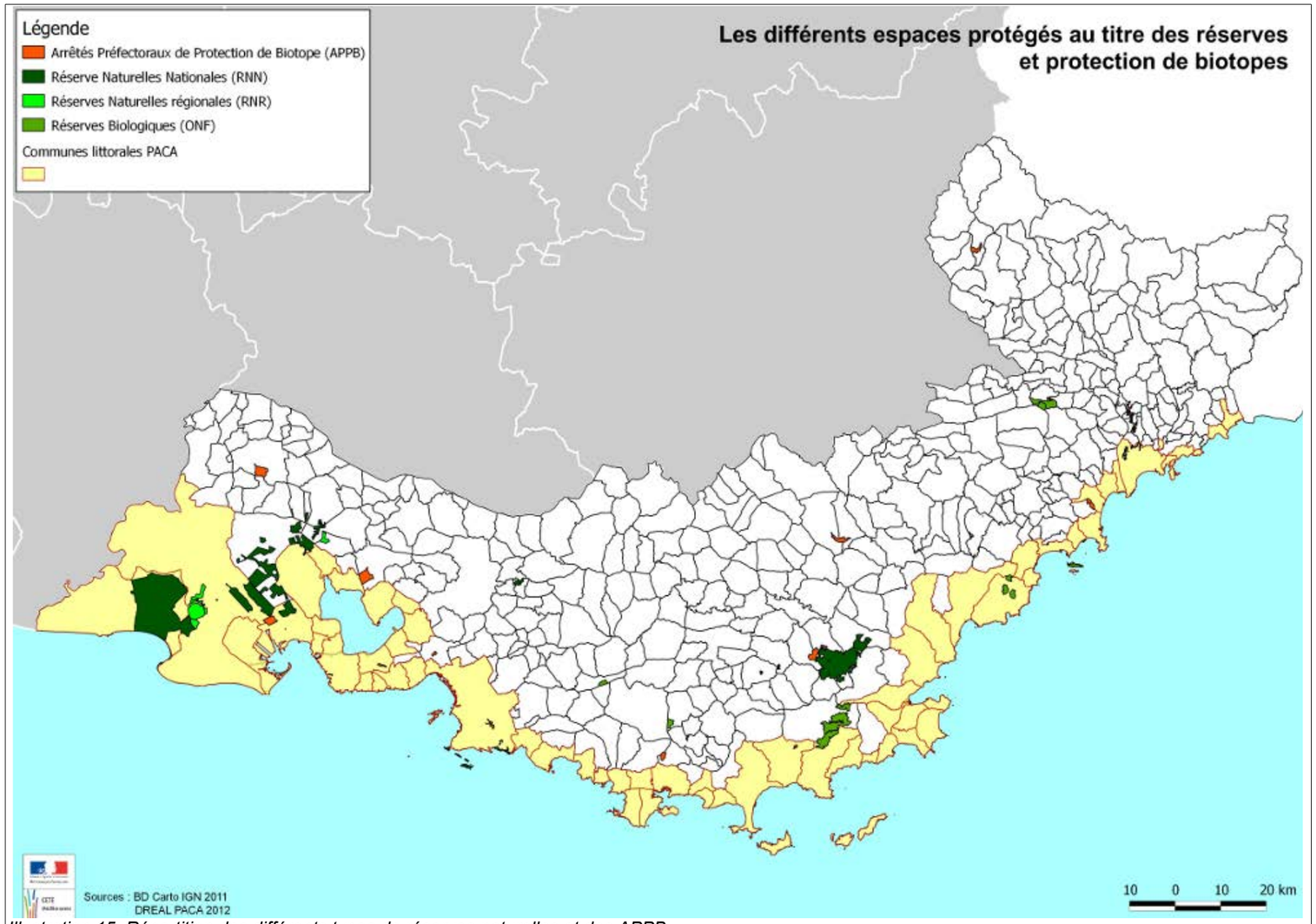

Illustration 15: Répartition des différents types de réserves naturelles et des APPB

►*Les Parcs Nationaux au service de la protection de la biodiversité*

Si la justification du classement des Parcs Nationaux répond en premier lieu à une volonté de protection de la biodiversité, elle couvre aussi une nécessaire protection de la qualité des paysages, des patrimoines culturels et le développement durable de l'aire d'adhésion et de l'aire maritime adjacente.

Sur les trois départements littoraux de PACA, on recense trois Parcs nationaux

- Parc national du Mercantour : Paysages de montagne, des alpes du sud
- Parc national de Port-Cros : Paysage maritime, de bord de mer, îles
- Parc national des Calanques : Paysage maritime, de bord de mer, îles

Parcs	Cœur (ha)	Aire optimale d'adhésion (ha)
Le Mercantour*	50 693	109 558
Port-Cros	1 656	24 127
Les Calanques **	8 498	8 300
Surfaces totales	60 847	141 985
Pour mémoire		
Surface des trois départements littoraux	1 542 300	
Proportion occupée par les Parcs	3,94%	9,21%

* Surface du Parc seulement dans les Alpes-Maritimes

** Surface modifiée par l'arrêté du 14/02/2013

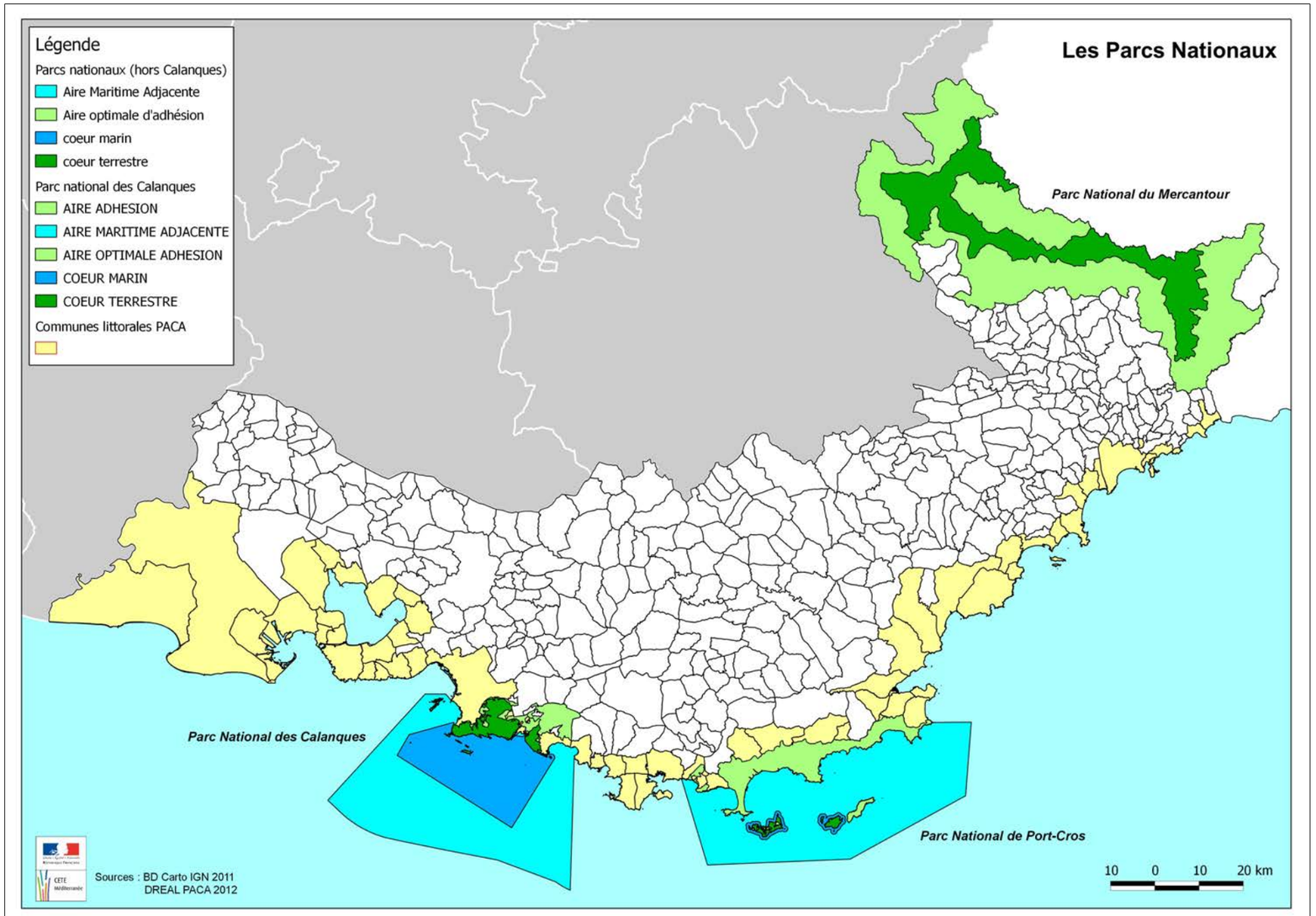

Illustration 16: Empreinte des Parcs Nationaux sur les trois départements littoraux de PACA

Les politiques de gestion partenariale

► *Les Parcs Naturels régionaux*

Les PNR couvrent de vastes territoires et proposent des démarches d'aménagement globales.

À grande échelle, la constitution d'un PNR constitue un outil permettant, entre autres, la préservation des paysages, en cohérence avec les besoins d'un cadre de vie de qualité pour les habitants. Il s'agit bien dans ce cas de préserver l'identité du territoire qui fonde l'existence même du PNR. Cela se traduit par des orientations plus ou moins développées dans **la charte du PNR**.

À l'échelle de l'ensemble des départements littoraux, les PNR représentent une surface globale d'un peu moins de 2 millions d'hectares qui couvrent en moyenne 12% des départements littoraux, contre 21% pour la seule région PACA et 40% pour la Corse.

À elle seule, la façade méditerranéenne regroupe près de la moitié de la surface des PNR des départements littoraux.

La surface des PNR dans les départements littoraux couvre un peu plus d'1/5 du territoire, proportion similaire à l'échelle du territoire de PACA.

PNR existants	**Surface (km2)**
Camargue	998,92
Alpilles	510,73
Verdon*	772,76
Préalpes d'Azur	967,18
Surfaces totales	3 249,59

Surface des trois départements littoraux	15 422,97
Proportion concernée par les PNR	**21,07%**

* N'est comptée ici que la surface varoise du PNR

Le nombre des PNR sur les départements littoraux de PACA est appelé encore à évoluer, le syndicat mixte de préfiguration de la Sainte-Baume créé en 2012 devant aboutir au classement de 108 000 ha en 2015.

Les Maures pourraient aussi se constituer en PNR (étude de faisabilité en cours) sur un territoire d'environ 171 000 ha.

L'aboutissement de ces deux projets aurait pour conséquence d'augmenter la proportion de territoire classé en PNR à hauteur de 39% des trois départements réunis.

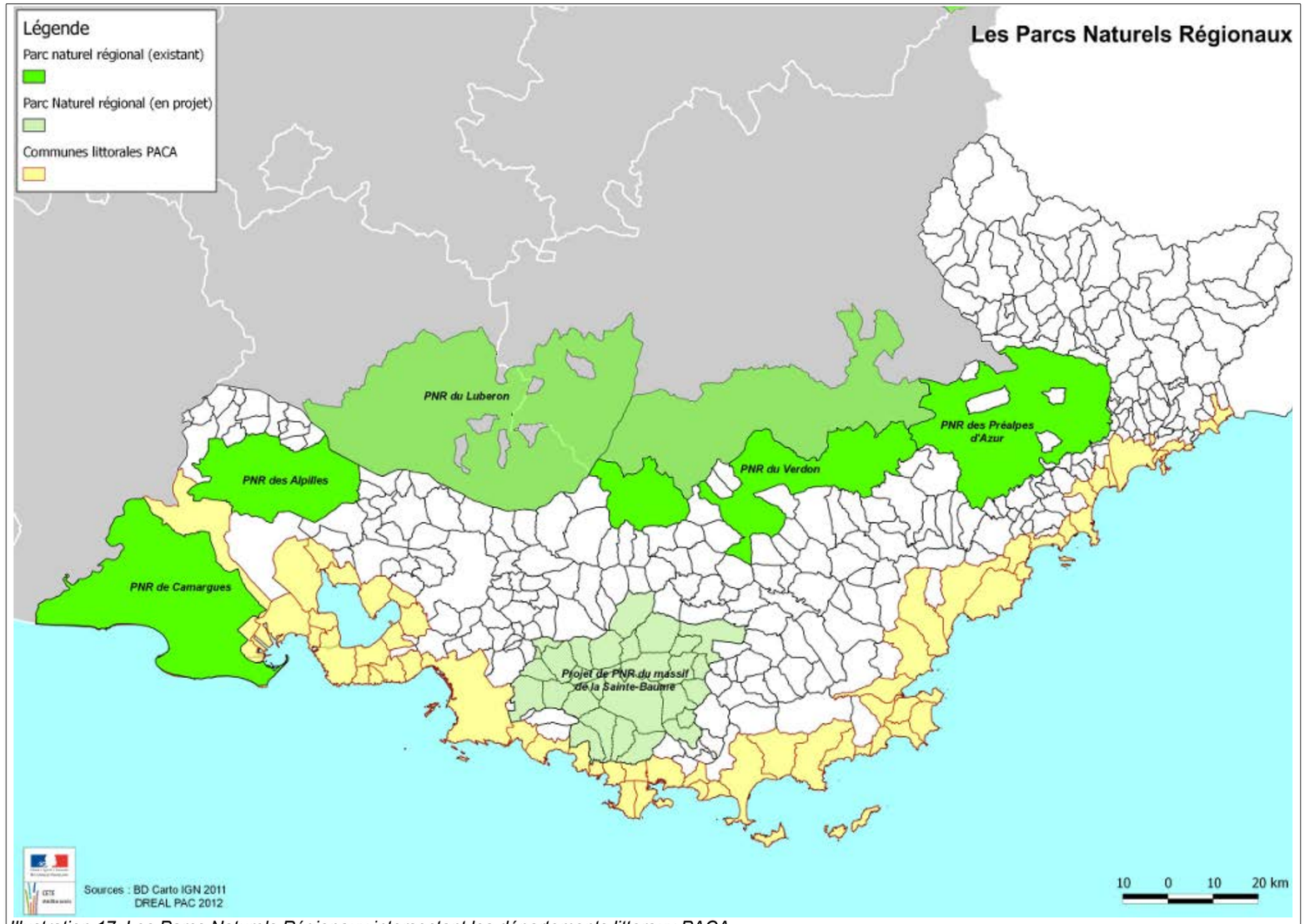

Illustration 17: Les Parcs Naturels Régionaux intersectant les départements littoraux PACA

***À l'échelle des communes littorales, seul le PNR de Camargue trouve une proximité**, étant d'ailleurs inclus au territoire des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et d'Arles. **Avec ses 99 900 ha, ce Parc couvre l'équivalent de près de 83% de ces trois communes littorales.** C'est une spécificité locale qui n'autorise pas de rapporter cette surface à l'échelle de l'ensemble des communes littorales.*

► *Les sites Natura 2000*

En application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », deux types de zonages sont définis et recouvrent l'appellation Natura 2000. Il s'agit d'une part des **Zones de Protection Spéciale** et des **Zones Spéciales de Conservation**.

La délimitation de ces zones impliquant une gestion partenariale avec les acteurs du territoire, chacune de ces zones doit faire l'objet d'un document d'objectif (DOCOB). Il définit un état des lieux, des enjeux et des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur avec la participation du comité de pilotage Natura 2000 et en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail.

Toutes les zones Natura 2000 ne bénéficient pas encore de ce type de document de gestion.

Les Zones de Protection Spéciale

Le département des Bouches-du-Rhône est le département le plus concerné par ce type de gestion, les ZPS concernant presque la moitié du département. Sur les communes littorales, les principales zones concernées sont bien la Crau et la Camargue.

Les surfaces données ci-dessous ne concernent que les parties terrestres de ces zones.

Département	Surface des ZPS (ha)	Nombre de sites	Taux de couverture
Alpes-Maritimes	76 353	3	**12%**
dont communes littorales	*493*		***2%***
Bouches-du-Rhône	203 477	14	**47%**
dont communes littorales	*110 605*		***53%***
Var	30 346	9	**6%**
dont communes littorales	*5 421*		***5%***
Ensemble	**310 176**	**26**	**20%**
dont communes littorales	*116 519*		***34%***

Les zones de protection spéciale (Source INPN 2012)

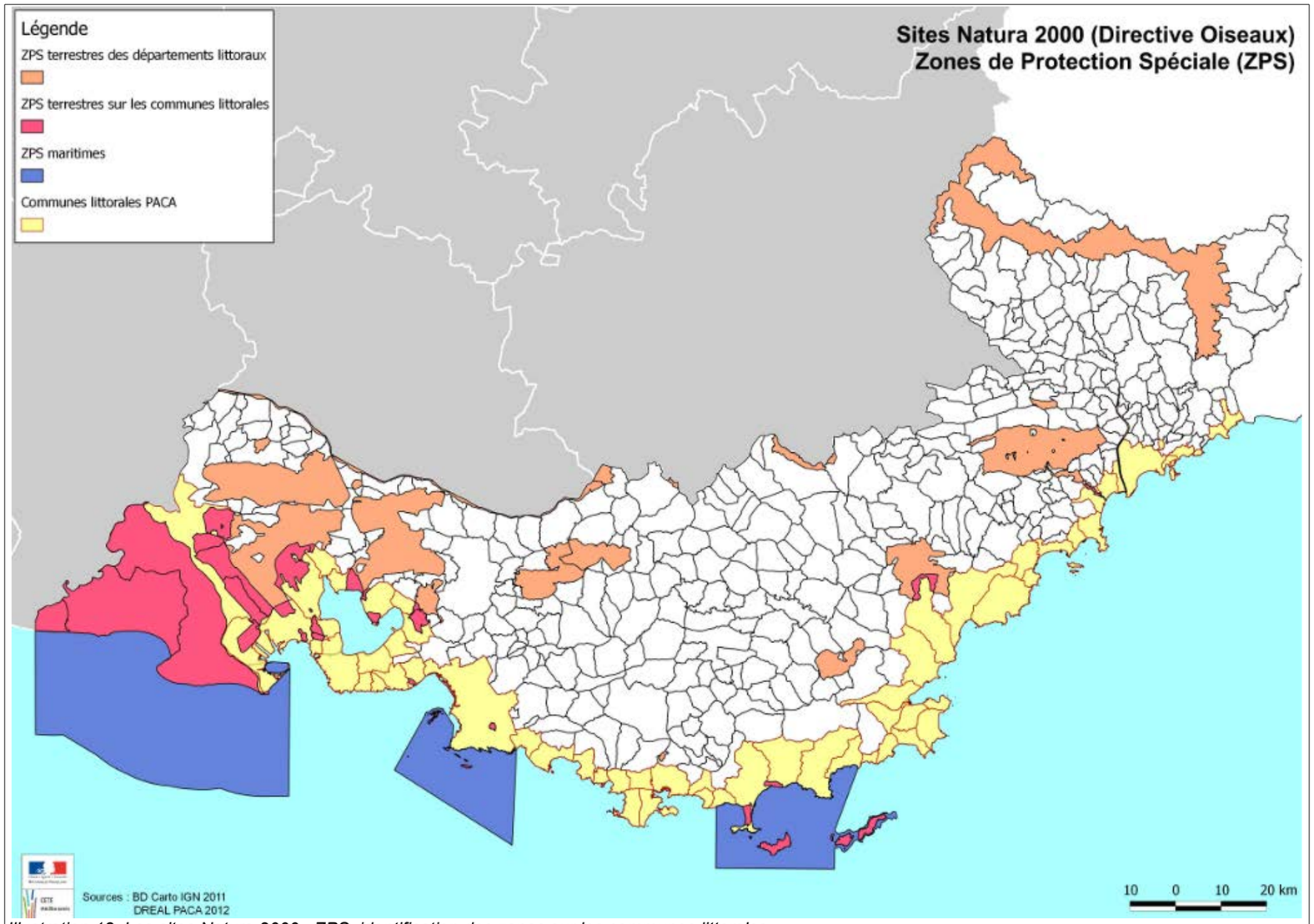

Illustration 18: Les sites Natura 2000 - ZPS, identification des zones sur les communes littorales

Les Zones Spéciales de Conservation

La proportion des surfaces des communes littorales concernées par des ZSC est à relativiser, dans la mesure où la Camargue et la Crau représentent à elles seules des surfaces conséquentes de près de 100 000 ha. Cependant, on observe sur le département du Var une plus forte proportion de territoire concerné plus importante sur les communes littorales que sur l'ensemble du département.

Les surfaces données ci-dessous ne concernent que les parties terrestres de ces zones.

Département	Surface des ZSC (ha)	Nombre de sites	Taux de couverture
Alpes-Maritimes	140 264	25	**23%**
dont communes littorales	*2 120*		***8%***
Bouches-du-Rhône	201 140	16	**47%**
dont communes littorales	*122 280*		***58%***
Var	102 697	25	**20%**
dont communes littorales	*26 194*		***24%***
Ensemble	**444 101**	**66**	**29%**
dont communes littorales	*150 594*		***43%***

Les zones spéciales de conservation (Source INPN 2012)

► *Le SRCE et la TVB*

L'élaboration du schéma régional de cohérence écologique est en cours et devrait permettre de définir les espaces de continuité écologique nécessaires au maintien de la biodiversité à l'échelle régionale.

Ce document devra ensuite être pris en compte dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU).

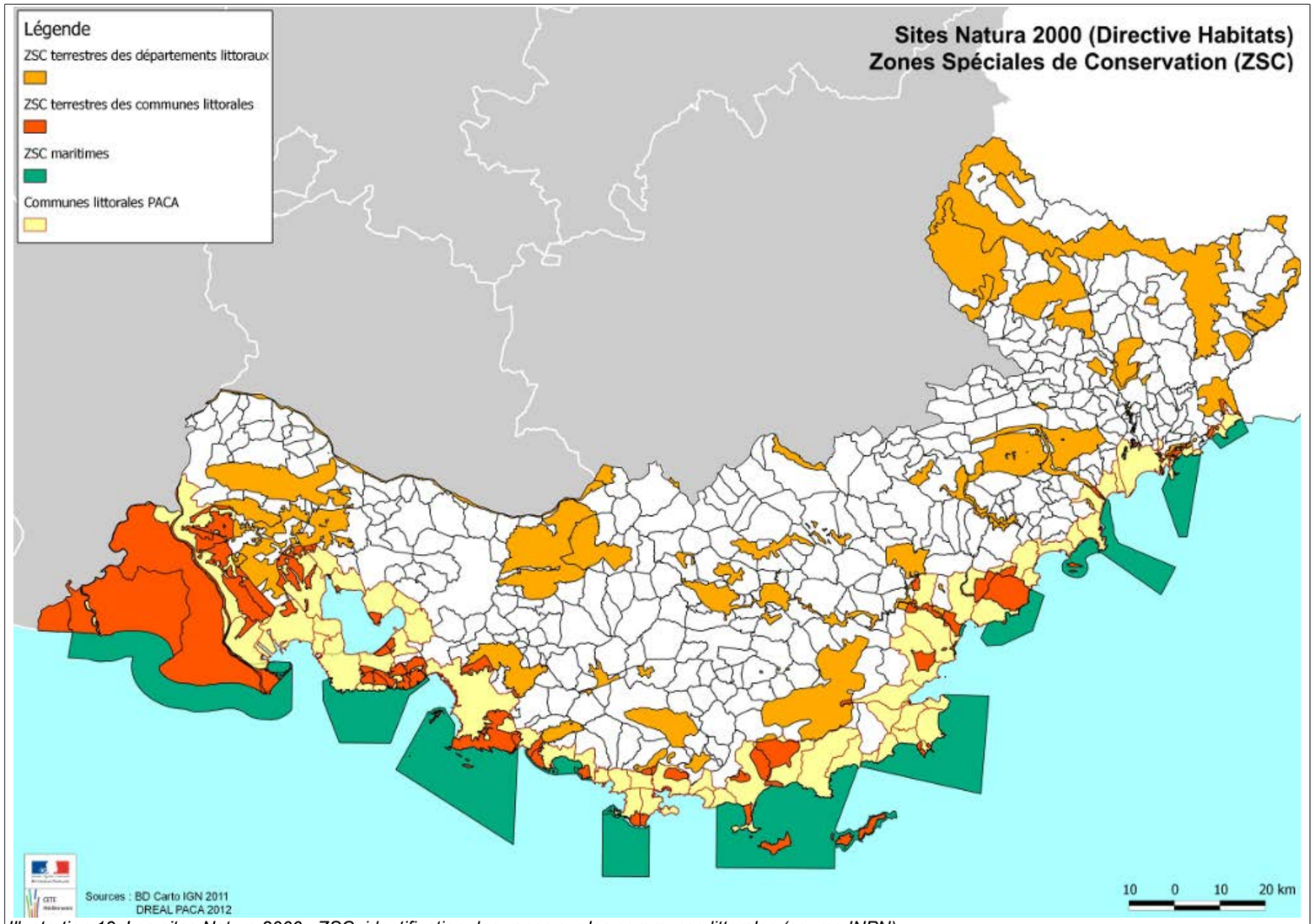

Illustration 19: Les sites Natura 2000 - ZSC, identification des zones sur les communes littorales (source INPN)

Les politiques foncières publiques d'acquisition et de gestion des espaces naturels

La protection des espaces naturels peut passer par l'acquisition foncière publique, garantissant une maîtrise des sols et limitant ainsi les risques d'urbanisation notamment. Parmi les acteurs publics, les collectivités locales comme les communes et surtout les départements peuvent intervenir, ces derniers bénéficiant de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), mise en place pour l'acquisition d'espaces naturels mais qui peuvent aussi rencontrer des besoins en matière de paysage et de cadre de vie. En outre, les espaces ainsi acquis peuvent être ouverts à la fréquentation du public, en fonction des enjeux environnementaux.

► *Les espaces naturels sensibles*

La protection de la biodiversité peut passer par l'acquisition foncière publique, garantissant une maîtrise des sols et limitant ainsi les risques d'urbanisation notamment. Parmi les acteurs publics, les départements peuvent intervenir, ces derniers bénéficiant de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), mise en place pour l'acquisition d'espaces naturels. Les espaces ainsi acquis peuvent être ouverts à la fréquentation du public, en fonction des enjeux environnementaux.

Département	Surface des espaces naturels sensibles (ha)	Nombre de sites	Étendue de la zone de préemption définie par le Conseil Général (*)
Alpes-Maritimes	3 645	16	141 420
Bouches-du-Rhône	16 385	112	215 177
Var	12 779	272	60 445
Surfaces totales	32 809	400	417 042

** Surface donnée à titre indicatif et pouvant se superposer à des sites déjà acquis. Sources CG06, CG13 et CG83*

► *Le Conservatoire du Littoral*

Le conservatoire du littoral est amené quant à lui à acquérir des espaces littoraux menacés, aussi bien pour des motifs de préservation de la biodiversité que pour un enjeu de paysage, en lien avec les coupures d'urbanisation, voire de protection de sites emblématiques (Le domaine du Rayol dans le Var, Camargue, la presqu'île de Giens).

Département	Surface des espaces du Conservatoire du Littoral sur les trois départements (ha)
Alpes-Maritimes	896
Bouches-du-Rhône	36 258
Var *	4 806
Surfaces totales	41 960

*Hors propriétés sur le secteur du Verdon

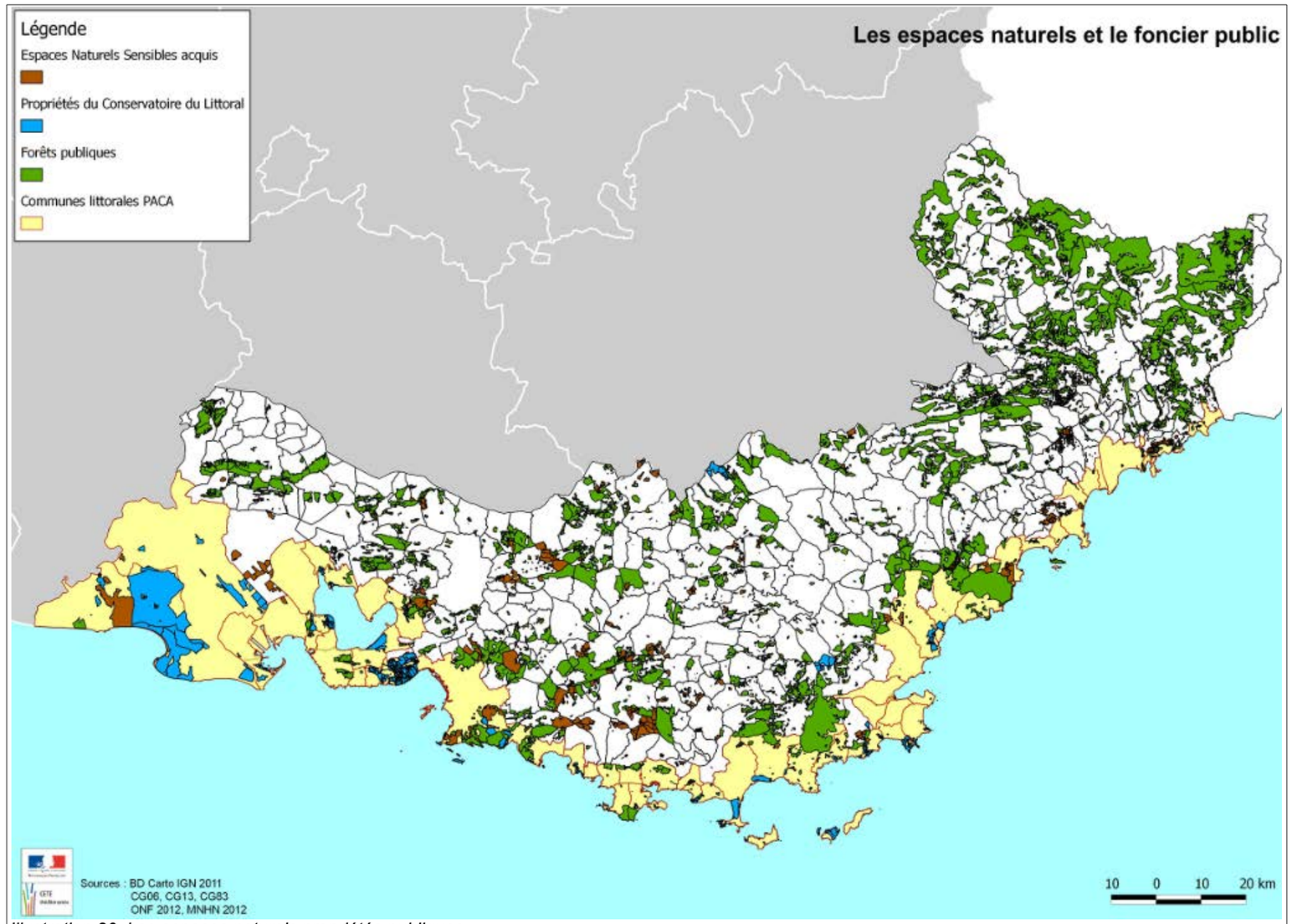

Illustration 20: Les espaces naturels propriétés publiques

► *Les forêts publiques*

Les autres propriétés publiques, notamment forestières (forêts domaniales, départementales, communales et autres) constituent aussi un moyen de préserver ce type d'occupation du sol, notamment dans les secteurs sous pression. Ils couvrent au total près de 280 000 ha.

Département	Forêts domaniales (y compris forêts du CDL) en ha	Forêts départementales (ha)	Forêts communales (ha)	Forêts publiques autres (ha)
Alpes-Maritimes	1 707	23 730	100 410	157
Bouches-du-Rhône	7 628	5 672	46 104	183
Var	30 968	839	60 371	1 265
Surfaces totales	40 303	30 241	206 885	1 6

Surfaces boisées par département et par propriété publique (2012) (source ONF)

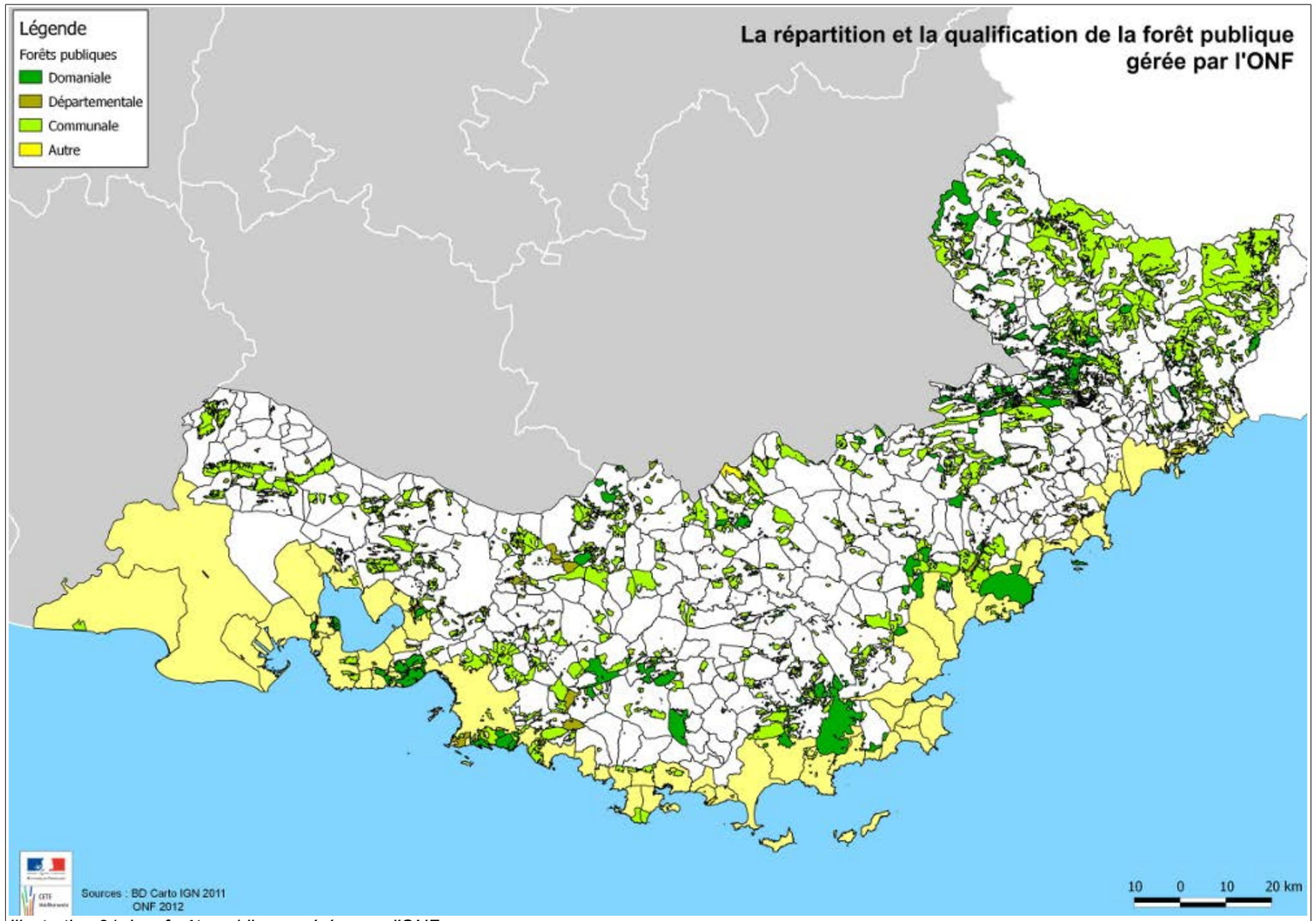

Illustration 21: Les forêts publiques gérées par l'ONF

En savoir plus

Sources:

- Données OCSOL PACA
- Données des recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010 (Agreste)
- Données patrimoniales (sites, parcs …) DREAL PACA
- DTA des Bouches-du-Rhône (2007) et des Alpes-Maritimes (2003)
- Sites internet des CG 06, 13, 83
- Données paysages (observatoire paysager) de la Région PACA
- Données ENS des CG
- Données du Conservatoire du Littoral (2012)
- Données SIG ONF (2012)
- Données INPN sur la gestion et la protection de la biodiversité ainsi que les sites des conservatoires
- Données sur les PNR de Camargue, des Alpilles, des Préalpes d'Azur (chartes, observatoires ...)